

INSTRUCTION N°001-2012-DC/BR-DG**RELATIF A LA GESTION DES DEMANDES DE TRANSFERT DE TITRES**

- Vu les pouvoirs conférés au Dépositaire Central/Banque de Règlement en sa qualité de Banque de Règlement,
- Vu les articles 60, 68 et 70 du Règlement Général du Dépositaire Central/Banque de Règlement,

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement de l'Afrique de l'Ouest arrête :

Article 1^{er}

L'imprimé ad hoc de transfert de titres doit être dûment renseigné, signé par les personnes habilitées et accompagné par le courrier du client autorisant le transfert de ses titres.

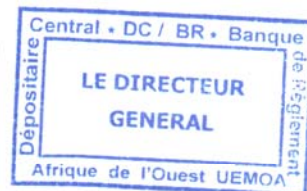
Article 2

La présente Instruction entre en vigueur dès sa publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) et annule toutes dispositions antérieures.

Fait à Abidjan, le 29 juin 2012

Le Directeur Général

Jean – Paul GILLET



Demande de transfert de titres

DC/BR Demande de Transfert de Titres	
Valeur : _____ Date de la demande : _____ _____	
Nombre titres à transférer : _____	
De	A
Adhérent : _____	Adhérent : _____
Compte : _____	Compte : _____
_____	_____
Nom du signataire autorisé	Nom du signataire autorisé
_____	_____
Signature	Signature
Motifs :	
Réservé au DC/BR	
Accepté (A)/Refusée (R) : _____	
Date : _____	
Initiales : _____	
Référence : _____	3 copies